

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7401312701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7401312701>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 mars 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SELARL LEXCAP
Cabinet d'Avocats
4, rue du Quinconce – 49104 ANGERS CEDEX 02

IMEX
SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 17, route de sceaux d'anjou
49460 SOULAIRE ET BOURG
RCS ANGERS

Suivant acte sous seing privé en date du 25 mars 2025, il a été constitué la société suivante :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : IMEX

SIEGE : 17, route de sceaux d'anjou - 49460 SOULAIRE ET BOURG

OBJET :

- L'achat, l'importation, la vente sur catalogue ou internet de toutes pièces détachées et accessoires ou matériels, relatifs aux motocyclettes, cycles et automobiles ainsi que toutes activités s'y rapportant.

- Toutes prestations de services dans le domaine de l'automobile, des cycles et des motocycles, location de véhicule sans chauffeur.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 3 000 €

Président : M. Xavier-Henry LAMBERT, demeurant 17, route de sceaux d'anjou - 49460 SOULAIRE ET BOURG, nommé pour une durée non limitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres

de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

AGREMENT :

Lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, la transmission des actions est libre et sans agrément. En cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions sont soumises à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire, à laquelle prend part l'associé cédant.

Immatriculation au RCS d'ANGERS.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex